

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

**OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION
pour la réalisation de travaux de reprise sur les ouvrages
du futur système d'endiguement de Banyuls-sur-Mer**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020/16 Réf.04/09-04 en date du 4 septembre 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président en application des articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT ;

Vu la décision du Président n°2023-05 du 17/04/2023 modifiée par la présente ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État, pour la réalisation de travaux de reprise des ouvrages constitutifs du système d'endiguement que le Syndicat souhaite reconnaître sur la commune de Banyuls-sur-Mer. Cette opération consistera à rendre véritablement fonctionnels les ouvrages constitutifs du système d'endiguement (étanchéification notamment) avant son autorisation par les services de l'État au titre de la rubrique 3.2.6.0 de la loi sur l'eau.

Attendu de l'impossibilité d'organiser un comité syndical dans le mois qui suit,

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		16 667 € HT
État (fonds Vert)	80 %	13 334 €
Autofinancement	20 %	3 333 €

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses**

